



Commencez à épargner grâce au Bon d'études canadien en trois étapes faciles

Chez TD Canada Trust, nous connaissons l'importance de l'épargne, surtout quand il s'agit des études de vos enfants. C'est pourquoi nous vous facilitons l'accès à un Régime d'épargne-études enregistré (REEE). Trois petites étapes et vos enfants auront une longueur d'avance!

Pour souscrire à un REEE, suivez ces trois étapes faciles :

1. Prenez un rendez-vous à la succursale TD de votre choix sur le site www.educavenir.org.

Vous pouvez aussi le faire par téléphone au **1-877-777-7282** en précisant que vous souhaitez ouvrir un REEE pour recevoir le Bon d'études canadien.

2. Lors du rendez-vous, assurez-vous d'avoir :

- Deux (2) pièces d'identité, dont au moins une émise par une instance gouvernementale et comportant une photo;
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS);
- Le numéro d'assurance sociale de chaque bénéficiaire.

3. Le représentant au service à la clientèle de TD Canada Trust vous aidera à finaliser l'établissement d'un REEE et fera pour vous la demande du Bon d'études canadien auprès du gouvernement.

En faisant cette petite démarche, vous préparez vos enfants à un décollage en grand!

Pour plus de renseignements, des trucs et des conseils sur les REEE, consultez www.tdcanadatrust.com/reee

Ce qu'il faut savoir sur le Bon d'études canadien

Si vous êtes admissibles au Bon d'études canadien, le gouvernement du Canada versera 500 \$ dans votre REEE pour vous aider à épargner en vue des études postsecondaires de votre enfant. Celui-ci pourrait aussi être admissible à recevoir 100 \$ de plus chaque année jusqu'à ses 15 ans, jusqu'à un maximum de 2000 \$.

Pour recevoir le Bon d'études canadien, il faut :

- Que votre enfant soit né après le 31 décembre 2003;
- Que votre famille reçoive le Supplément de la prestation nationale pour enfants, communément appelé « allocation familiale ».

Profitez des avantages d'un REEE chez TD Canada Trust!

- Chez TD Canada Trust, vous n'avez pas à cotiser à votre REEE pour demander le Bon d'études canadien.
- Si vous cotisez à votre REEE, vous pouvez profiter de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
- Il n'y a aucuns frais à déboursier lorsque vous souscrivez à un REEE chez TD Canada Trust.